

**L'hon. M. Lambert:** La Chambre en décidera.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, c'est bien la proposition la plus absurde que j'aie entendue depuis des années de la part du premier ministre. Permettez-moi simplement de signaler à Votre Honneur . . .

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est dix heures?

**M. Nielsen:** Pas encore.

**L'hon. M. Churchill:** Je croyais qu'il restait encore une minute.

**M. Grégoire:** Il est dix heures, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Il est de mon devoir d'informer les députés que, en conformité des dispositions de l'article provisoire 39A du Règlement, une motion portant ajournement est censée avoir été présentée et appuyée. Il s'agit donc de décider que la Chambre s'ajourne maintenant.

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

#### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—PÉNURIE POSSIBLE DE MÉDECINS

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, malgré l'atmosphère dramatique et remplie d'émotion qui règne présentement à la Chambre j'espère que mon plaidoyer sera entendu. La semaine dernière, j'ai demandé au gouvernement s'il avait reçu des instances l'informant que le Canada allait très bientôt faire face à une pénurie de médecins. Votre Honneur a alors décidé, avec raison, que la question était irrecevable parce que nous étions à étudier les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Plus tard, le député de Simcoe-Est (M. Rynard) a demandé si le gouvernement croyait à l'imminence de cette crise. Il a aussi demandé quelles mesures le gouvernement allait prendre. Il a fourni des documents à l'appui de ses assertions mais, au cours de l'examen de ses crédits, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) n'a pas, sauf erreur, traité du problème urgent qui se pose actuellement au Canada.

• (10.00 p.m.)

Même si c'est le ministre de l'Industrie qui a juridiction sur les subventions destinées aux recherches du Conseil de recherches médicales, et qui en est comptable à la Chambre,

[Le très hon. M. Pearson.]

j'ai cru que vu les circonstances, vu les programmes d'assurance frais médicaux, etc., il y avait lieu d'adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

C'est ma conviction, monsieur, comme celle d'autres députés tels le député de Simcoe-Est (M. Rynard), que le Canada se trouve en face d'une crise imminente: la pénurie de médecins. Nous manquons de médecins au Canada et, si l'on ne s'occupe pas immédiatement de remédier à cet état de choses, nous aurons à faire face à une véritable catastrophe avant deux ans. Déjà, dans les plus petites localités, on ne trouve pas à remplacer le vieux médecin de famille lorsque celui-ci vient à mourir. L'an dernier, on a refusé plusieurs centaines de candidats qualifiés dans nos facultés de médecine. J'ajouterai, monsieur l'Orateur, qu'en 1965 sont sortis de ces facultés le même nombre de médecins qu'il y a dix ans. En 1965 1,000 diplômés sont sortis de nos facultés médicales, mais 400 d'entre eux ont quitté le pays.

Il y a quelque temps, mécontents des conditions de travail résultant d'une socialisation de la médecine dans leur propre pays, un grand nombre de médecins venaient au Canada. Mais la situation a changé. Non seulement nous manquons de facultés médicales, mais encore, ainsi que le député de Simcoe-Est en a fourni d'aussi bonnes preuves, certaines des facultés existantes répondaient à peine, il y a peu de temps encore, aux exigences d'excellence requises.

Qu'il me soit permis de vous signaler, M. l'Orateur, ainsi que je l'ai fait observer au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre de l'Industrie, que même de nos jours le Canada n'occupe que la vingtième place dans le monde pour ce qui est du nombre de médecins par rapport à la population. Actuellement, nous disposons de 1,000 professeurs dans nos facultés médicales. Si nous voulons rester au même niveau jusqu'en 1970, sans tenir compte de considérations inhérentes au programme d'assurance frais médicaux, il nous faudra 2,000 professeurs et plus de facultés. Et en dépit de cela nos professeurs, tout comme nos médecins, continuent à quitter le pays pour émigrer aux États-Unis.

Pourquoi cela, monsieur l'Orateur? Je n'ai pas l'intention de répondre à l'ensemble de la question ce soir, mais une raison importante repose sur le fait qu'une plus grande somme de recherches se fait dans les écoles médicales des États-Unis qu'au Canada. Le gouvernement fédéral des États-Unis finance la recherche médicale jusqu'à concurrence de 90 p. 100. L'an dernier, l'aide financière du